



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1436 du 6 août 2013

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Agence Française de la Biodiversité : Avis, critiques et propositions de la CGT	3-11
4. Conférence environnementale 2013	12-13
5. Transition énergétique : Point CGT	14-16
6. UIT : Canal Seine Nord et PPP	17
7. UIT : Assises de la mer et des littoraux, la CGT se mobilise	18-20

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement –
Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.55 82 88 75 – Télécopie : 01.48.51.62.50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : Nicolas BAILLE – abonnement annuel : 5,34 € plus numéros
spéciaux : 8,23 €- CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Mercredi 28 août :

Secrétariat fédéral

Lundi 2 septembre :

Bureau UGFF-CGT

Mercredi 4 et jeudi 5 septembre :

CE fédérale

Vendredi 6 septembre :

Comité de suivi CEREMA

Mardi 10 septembre :

Journée d'actions et de mobilisations
interprofessionnelles



INFOS BREVES



Baisse du taux du Livret A Le gouvernement met à mal l'épargne populaire pour le profit des banquiers

Le gouvernement décide de réduire le taux de rémunération du Livret A, et celui du livret développement durable, à 1,25 %, taux historiquement bas. Ce taux, nous dit-on, permettrait de réduire le coût de financement du logement social, assuré à partir de la collecte du livret A. (...)



Débat national Construire la transition énergétique pour répondre à l'intérêt général

La CGT est pleinement investie pour la réussite de la transition énergétique. Malgré le caractère contraint du débat national (délai, organisation, cadrage du Président de la République imposé en amont...) la CGT s'y est engagée jusqu'au bout, localement et nationalement, afin d'y contribuer sur tous les aspects. Il s'agissait notamment de clarifier l'objet du débat et ses objectifs et de faire prévaloir une conception ascendante de la démocratie : les citoyens doivent s'exprimer sur des enjeux qui les concernent au premier plan. Malgré tout, peu d'entre eux ont réellement pu s'y intéresser et le débat s'est souvent retrouvé confiné entre initiés. (...)



Négociation « Qualité de vie au travail, égalité professionnelle »

Les enjeux du travail, de sa qualité, de son sens et de son organisation sont déterminants autant pour la santé des salariés que pour l'efficacité des entreprises. Forte de ses orientations de congrès, la CGT a porté l'enjeu de la transformation du travail dans cette négociation. La place faite aux femmes dans le travail (80% des temps partiels, précarité) et la manière dont elles sont traitées (27% de rémunération en moins, non-reconnaitances des qualifications des métiers très féminisés) font de l'égalité professionnelle un axe déterminant de cette transformation du travail. (...)

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr
Montreuil, 27 juin 2013

AFB (Agence française pour la biodiversité) Avis, critiques et propositions de la CGT

Qu'en pensez vous ? Débattre, agir...

Le projet d'AFB « rebat en profondeur les cartes » des missions des services Etat (DEB, DREAL, DDTM) et des Etablissements publics chargés de la protection de la Biodiversité et des milieux aquatiques. Que les services de l'Etat et les EP soient ou non visés par l'intégration directe dans l'AFB, tous les agents exerçant des missions en ces domaines sont concernés. Les statuts des personnels, leurs conditions de travail, les moyens d'exercice des missions doivent être dans le champ des discussions et des mobilisations.

Ce qui est en cause ? Le renforcement ou la régression du service public de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité.

La CGT Environnement propose de débattre, d'agir pour obtenir ce que nous voulons. Et refuser ce dont nous ne voulons pas.

Les agents du service public de l'environnement doivent être respectés et entendus !

Le projet d'AFB ne doit pas aboutir à faire moins et moins bien dans le champ de la biodiversité aquatique et terrestre, mais, au contraire, faire plus et mieux en raison des défis écologiques à relever !

Calendrier prévu du projet AFB

A partir de juillet, avis des CT des EP qui seraient dissous et transférés à l'AFB (ONEMA, AAMP, PNF) ; en septembre, projet de loi au Conseil des ministres, avis du CTM ; second semestre 2013, élaboration du projet de décret sur les modalités et l'organisation de l'AFB ; courant 2014, débat et adoption de la loi au Parlement puis publication loi et décret ; au 1^{er} janvier 2015, entrée en vigueur de l'AFB.

Agenda social ministériel chantier des personnels Ecologie... Zéro résultat : cela suffit !

Sur proposition de la CGT, la lettre intersyndicale du 31 mai dernier (5 OS siégeant au Comité Technique Ministériel) à la ministre Delphine Batho relève que depuis fin octobre

2012 (adoption de l'agenda social ministériel), aucune réunion ne s'est tenue sur les deux volets du chantier prioritaire « personnels des EP écologie » : titulaires ATE et TE, contractuels ITA. A l'exception des CDD ONEMA, en raison de l'urgence et de la mobilisation, mais sans résultats concrets à ce jour.

Au lieu du silence du MEDDE, sans doute par peur de déplaire au ministre du budget et au Premier ministre, nous demandons un arbitrage pour la revalorisation statutaire des ATE et des TE, ainsi que pour les contractuels des EPA la publication d'un statut rénové aligné sur celui des agences de l'eau, améliorant leur situation, ainsi que la résorption de la précarité !

Au CTM du 18 juin 2013, le secrétaire général a reconnu le "sur place"... Il nous a répondu que le ministère, en lien avec celui de l'agriculture, essayait auprès du Premier ministre de « décoincer la condition de fusion » entre Techniciens Environnement et Techniciens Agriculture, imposée par un arbitrage de mai 2012 (c'est à dire entre deux gouvernements), « condition » à toute revalorisation des ATE et TE... Le dossier des contractuels ITA des EPA étant également bloqué... Nous lui avons fait valoir que le « sur place » (en vérité, le non respect des engagements ministériels) remontait à plusieurs années et que cela avait assez duré ! Depuis 2007 (création de l'ONEMA), pour la revalorisation des contractuels ITA des EP en référence au statut des ITA Agences de l'eau. Depuis le relevé de décisions de mars 2011 (jour de la manifestation nationale), pour la revalorisation des ATE/TE. Il faut des améliorations concrètes pour les personnels, et c'est la responsabilité de la ministre de les obtenir.

Depuis début 2013, plusieurs séances du groupe *ad hoc* du CNTE (1) avec la ministre et les préfigurateurs, et premier point « d'info » au CTM du 18 juin...

Le 18 juin le comité technique ministériel (CTM) a examiné pour la première fois le projet d'AFB avec la participation du préfigurateur Jean Marc Michel (également DGALN). Depuis début 2013, trois séances du groupe *ad hoc* du **Comité national pour la transition écologique** (CNTE¹) ont pu discuter des versions I et II du rapport (février et avril). Lors de la séance du 11 juin et au CTM du 18 juin ont été données des précisions sur le financement, l'organisation, le fonctionnement, ainsi que sur l'avant-projet de 10 articles de loi créant l'AFB (titre III inséré dans le projet de loi cadre biodiversité comportant 6 titres). Le DGALN a répondu que ces précisions seront reprises sous forme d'une version III du rapport, qui serait disponible pour la réunion du groupe *ad hoc* du CNTE prévue le 23 juillet.

I - La CGT s'est déjà exprimée à ce sujet. Le Grenelle Environnement (2007) prévoyait la discussion d'un rapport parlementaire « sur l'opportunité d'une éventuelle Agence Nature ». Or, il n'y a eu ni rapport parlementaire, ni discussion... Résumé de 2010 à mai 2013, en 5 temps forts pour voir où l'on en est.

¹ Le CNTE, qui succède au comité Grenelle, est composé de représentants des 6 collèges Etat, Parlement, 5 confédérations syndicales, entreprises (MEDEF, CGPME, artisanat, FNSEA...), Associations environnementales, Collectivités territoriales.

- **1) En 2010, le projet RGPP d'une Agence Nature** (rapport CGEDD-IGF - Badré/Lepetit - commandé par JL BORLOO, inscrit au comité RGPP) a fait l'objet d'une opposition de la CGT. Celle-ci a cosigné, avec toutes les principales associations nationales de défense de l'environnement et la CFDT, une lettre ouverte à Borloo dénonçant le montage proposé. La ministre Kosciusko-Morizet lui ayant succédé a discrètement enterré le projet en reconnaissant en 2011 que sans moyens nouveaux en agents et en crédits, ce « projet » n'était ni jouable ni souhaitable... (voir textes CGT "Biodiversité ou RGPP, il faut choisir" et "Agence nature : le dessous des cartes").

- **2) Lors de la Conférence environnementale de septembre 2012, le président Hollande** annonce la création d'une Agence nationale de la Biodiversité « sur le modèle ADEME ». Mais la table ronde « biodiversité » n'a pas discuté du projet par refus de ses animateurs les ministres Duflot et Le Foll, car la ministre Batho était à la table ronde « Energie ». La CGT a remis à la Conférence 12 propositions pour la Biodiversité et mis en garde sur l'ANB.
 Nos arguments étaient les suivants :
 Il faut un EPA (pas un EPIC), avec des moyens complémentaires à ce qui existe pour la Biodiversité. Il est inacceptable que l'on prévoit des crédits relatifs à la Biodiversité en baisse de 15 % d'ici 2015, selon le projet de loi de finances 2013-2015 ! Ne pas déshabiller les uns pour habiller les autres, pas d'ANB au détriment de l'Etat (DGALN/ DREAL/ DDTM). Ne pas fusionner les EPA Environnement dans le seul objectif de faire des économies et sans cohérence, au risque de déstabiliser les équipes existantes et de réduire au total les faibles crédits Etat pour la Biodiversité... (voir texte CGT : "12 propositions pour la biodiversité").

- **3) En janvier 2013, la FNEE-CGT, après discussion** avec les syndiqué(e)s dans les établissements publics écologie et dans les services de l'Etat, a remis à la ministre et aux préfigurateurs des propositions et analyses :

 6 fonctions à tenir en faisant mieux que ce qui est fait aujourd'hui, avec des moyens financiers et humains réellement supplémentaires au regard de l'existant, sans démanteler les organisations de travail qui fonctionnent, trouver des coopérations respectueuses et sans transfert d'agents de l'Etat à l'AFB. En finir avec la soustraction en cascade, refuser la baisse de 15 % des crédits des EPA Eau et Biodiversité et la suppression pour ces missions de 150 emplois « d'ici 2015 » imposée par le ministère du Budget. Cette position a été défendue au CNTE.

- **4) En avril 2013, la CGT a réagi aux différents points négatifs du rapport étape (I)** : non au démantèlement de l'ONEMA ou de l'ONCFS, menacés d'être « coupés en deux » (il était prévu de regrouper dans l'AFB les parties de chacun des deux établissements chargées de connaissance et d'expertise) ; nous avons pointé le flou persistant sur les financements complémentaires ; stigmatisé l'absence de toute réunion ou avancée depuis l'adoption de l'agenda social sur le chantier des personnels des EPA de l'Ecologie (ATE-TE / contractuels ITA).

- **5) En avril toujours, avec les associations d'élus locaux (ARF, ADF, Eco-maires), les principales associations de défense de l'environnement, la CGT a cosigné avec la CFDT une tribune libre sur l'AFB**, affirmant la nécessité de moyens financiers supplémentaires de l'Etat, pour aider à la reconquête de la biodiversité dans les

territoires, renforcer les équipes existantes, mieux organiser les fonctions et coopérations en partant des missions, besoins et compétences. Tribune se concluant par l'appel à un dialogue social approfondi et sérieux avec les représentants des personnels, indispensable à toute préfiguration.

II - Après le rapport d'étape II, des exposés des préfigureurs avec précisions sur l'organisation de l'AFB et projets d'articles de loi créant l'Agence ont été présentés les 11 et 18 juin... Nous renouvelons nos demandes et n'obtenons que ... peu de réponses.

- **1) Biodiversité Marine : prise en compte à son juste niveau, ou alors, totalement « diluée », par souci de « cache-misère » et absence d'ambitions ?**

La CGT de l'AAMP (Agence Aires Marines Protégées) a débattu avec les personnels du projet d'intégration de l'AAMP dans l'AFB. Une motion et un courrier à la ministre mettent en garde sur le grand écart entre, d'une part, les missions (10 Parcs Marins, aires marines protégées, stratégie directive cadre protection milieu marin, Natura 2000 en mer) et d'autre part, les moyens humains et financiers 2013 (134 ETP). Nous ne pourrions pas attendre 2015 ! Il faut sans délai doubler les effectifs et augmenter significativement les crédits. Les personnels sont sous pression et beaucoup en souffrent. Il ne faut pas diluer l'approche particulière et intégrée de gestion du milieu marin. Par exemple avec la déstabilisation possible par le CA de l'AFB des conseils locaux de gestion de chaque Parc Marin. Ou encore la dérive consistant à prévoir dans la loi la contribution d'un gestionnaire local d'AMP au budget de l'AFB, dans un fourre-tout général Biodiversité pour dissimuler la misère des crédits de protection des milieux marins...

Pas de réponse écrite, mais une ministre répondant à la CGT, « c'est vrai l'AAMP manque de moyens, mais c'est de la faute au gouvernement précédent »... et le DGALN affirmant à la réunion suivante : "Nous n'attendrons pas 2015 et l'AFB pour augmenter l'aide à l'AAMP : le budget 2014 est un enjeu majeur pour les aires marines protégées ". Et au CTM du 18 juin, le DGALN de mentionner une demande de hausse de 10 % des effectifs et des crédits 2014 de l'AAMP. Qui est pour nous très loin du compte ! En effet, il faut doubler les moyens actuels en effectifs pour viser en moyenne la cible de 25 ETP par Parc Marin, ainsi que des effectifs supplémentaires pour les autres aires marines protégées, la stratégie directive cadre et Natura 2000 en mer.

Et dans le projet de budget AFB, la ligne « Actions sous-traitées (milieux marins) 12 M€ », nous révolte ! Au lieu d'une mauvaise copie du budget actuel d'intervention de l'AAMP, nous demandons à trouver la prévision d'un besoin chiffré et connu d'une cinquantaine de millions pour l'échéance 2015 (et 109 M€ à l'horizon 2020), nécessaire à la montée en puissance des actions en ce domaine. La CGT considère que les actions de l'Etat et de l'AAMP pour la biodiversité marine doivent être à la hauteur de l'importance du domaine maritime de notre pays et des enjeux considérables associés. L'état actuel de la composante marine du projet AFB n'est pas à la hauteur de ces défis et la petite concurrence entre les ministres chargés de l'écologie et de la mer... encore moins !

- **2) L'ONEMA serait intégré en bloc à l'AFB... Mais l'avenir des missions, des moyens de protection des milieux aquatiques et du statut des agents est très compromis !**

Le rapport d'étape II renonce à la proposition du rapport I de couper en deux l'ONEMA. L'ensemble des agents de l'Office serait affecté à l'AFB. La CGT avait contesté ce projet de séparation de l'ONEMA au CNTE avec la ministre, celle-ci répondant : « Je ne veux démanteler ni l'ONEMA ni l'ONCFS » ; la CGT a noté avec satisfaction ce revirement lors du groupe du 11 juin car il serait contre-productif de séparer les fonctions de police administrative et judiciaire de celles de connaissance et de technicité des milieux aquatiques. Au CTM du 18 juin, le DGALN a confirmé que l'action « surveillance de l'état des eaux et de la biodiversité aquatique » (art.1 du projet de loi missions AFB) visait l'intégralité des missions de police de l'eau des agents de l'ONEMA. Reste à savoir pourquoi on n'y emploie que le terme de "surveillance", appliqué jusqu'ici au suivi de l'état écologique et chimique des masses d'eau pour le rapportage de la Directive cadre sur l'eau...Et à employer les bons termes conformes à la réalité des missions de police.

Au CTM, aux CA et CT de l'ONEMA ou des Agences de l'eau, nous contestons la volonté ministérielle de supprimer d'ici 2015 40 emplois à l'ONEMA et 130 emplois dans les six agences de l'eau, pour faire plaisir au ministère du budget. Alors même que les évaluations MAP relatives à la police de l'environnement et à la politique de l'eau ne sont pas connues et n'ont pas été discutées avec les syndicats (cette dernière sera présentée le 2 juillet aux OS du MEDDE, et doit être débattue à la Conférence environnementale de septembre 2013). Pour l'ONEMA, cette baisse annoncée concerne presque uniquement les effectifs des Délégations et services départementaux, dont les missions techniques, de police et de terrain deviennent le maillon faible de l'Office. Aucun mieux n'apparaît dans le projet AFB, qui privilégie visiblement le rassemblement/bancarisation de données "naturalistes" diverses. L'avenir des pôles de recherche et développement ONEMA n'est pas davantage garanti, avec une formulation qui peut signifier qu'on n'a pas d'autre ambition que de faire du transfert financier à l'externe. Il est essentiel de refuser les suppressions de postes et d'obtenir que le maillage de terrain en inter-régions et départements soit non seulement gardé mais encore amplifié si l'AFB doit voir le jour, pour éviter le syndrome de la grosse tête...qui ne tient pas une seconde sur ses jambes. Comment prétendre, par exemple, travailler avec les collectivités territoriales et les gestionnaires d'espaces naturels sans un minimum d'ambition dans la couverture territoriale ? Nous rappelons que, de manière intersyndicale, nous avons chiffré à 300 environ les besoins d'emplois correspondant à la mise en œuvre correcte des obligations législatives du Grenelle pour les milieux aquatiques.

Au CTM du 18 juin, le DGALN n'a pas contesté la révélation de la CGT d'un arbitrage gouvernemental **prélevant 10 % des recettes annuelles des redevances Agences de l'eau en 2014 (soit 220 millions €) au profit du Budget de l'Etat** (amplification du mouvement dit de plafonnement - non affectation ; redevances payées en moyenne pour les 6 agences à 82 % par les ménages ; les entreprises et agriculteurs se répartissant les 18 % restant...). **Ce détournement de 220 millions, c'est davantage que 211 millions, pré projet de budget de l'AFB !** La CGT conteste ce détournement, la faiblesse financière actuelle du projet AFB et le fait qu'il soit aux $\frac{3}{4}$ constitué du budget actuel de l'ONEMA (150 millions). Faiblesse, déséquilibre, manque criant d'ambition.

- **3) ONCFS hors AFB et relégué au "second rang". Ordre de l'Elysée ou défaut de conception ?**

Le rapport étape II affirme, s'agissant de l'ONCFS, que des consultations montrent que son intégration à l'AFB n'est pas souhaitée. La CGT a réaffirmé au CT de l'ONCFS et au CNTE son refus de couper l'établissement en deux et la réalité de ses compétences en matière de biodiversité de la faune et des habitats dans les territoires. Les préfigurateurs n'ont pas répondu à notre question : qui, en dehors du président de la République et de la Fédération Nationale de la Chasse (FNC), tient absolument à laisser l'ONCFS "hors du champ d'intervention de l'AFB" ? (Cf. communiqué victorieux de la FNC le 29 mai, après entrevue à l'Elysée). En janvier, nous avons demandé des coopérations étroites entre les établissements, car pour nous la gestion et les fonctions de la faune sauvage dans la biodiversité ne relèvent pas du seul monde de la chasse. Nous sommes dépourvus de tout préjugé *anti* ou *pro* chasse, mais demandons que l'intérêt général et la démocratie l'emportent.

A notre refus de la décision ministérielle de la mi-mai de supprimer 5 millions de subventions de l'Etat à l'ONCFS au titre de la biodiversité (sur 39 millions de la dotation initiale 2013), les préfigurateurs n'ont pas répondu. En « off », le cabinet de la ministre espère que ce gel n'est pas irréversible... Mais à notre demande que le schéma prévu de relations AFB/EP et organismes puisse « remonter » l'ONCFS dans les partenaires de premier rang et non dans ceux de « second rang », l'un des préfigurateurs a répondu : "Nous ce n'est pas notre idée (car ce que nous pensions est dans le rapport I), mais on ne peut écrire autre chose désormais..." L'autre préfigurateur a répondu le 18 juin au CTM que l'ONCFS serait bien « remonté » dans le schéma des partenaires de premier rang de l'AFB, le schéma étant à corriger sur ce point. Le DG de l'ONCFS a reçu la demande de préparer des propositions de contributions de l'Office aux fonctions Biodiversité, en partenariat avec la future AFB. Pour nous, la coopération privilégiée de l'ONCFS et de l'AFB est une question indispensable de cohérence. Mais c'est au demeurant la démonstration en actes que l'ONCFS ne sera ni mis de côté d'un service public de la biodiversité, ni laissé de manière irresponsable aux seules fédérations de chasses, par manque de crédits Etat.

- **4) Les missions de protection et de surveillance de la biodiversité terrestre, marine et aquatique doivent être clairement et précisément formulées dans le projet de loi cadre biodiversité (AFB et hors AFB). Et les agents les exerçant respectés !**

Cette demande vaut pour tous les agents des services de l'Etat (DREAL, DDTM et DPP-pour les ICPE agricoles élevages et agroalimentaires) et des EP qui ne sont pas intégrés à l'AFB ... Lors de l'examen, au CTM du 30 mai, du projet de décret de commissionnement des « inspecteurs de l'environnement », en application de l'Ordonnance d'harmonisation des polices de l'environnement qui entre en vigueur au 1^{er} juillet 2013, la proposition CGT-FSU de suppression de la clause de secret liant les inspecteurs sur les atteintes à l'environnement a été adoptée à l'unanimité et le secrétaire général a indiqué que l'administration suivrait cet amendement.

S'agissant de l'AFB, la mention des missions protection et de "surveillance", pour l'instant restreintes aux eaux douces et marines, sera bien une conséquence logique de l'intégration totale des agents de l'ONEMA et de l'AAMP. Encore reste-t-il à formuler clairement cette dimension importante des futures missions, comme l'ensemble des autres.

Nous redisons ici que **les pressions, agressions et insultes**, d'où qu'elles viennent, à l'encontre des agents commissionnés effectuant des missions de protection des milieux en application des lois et règlements, **doivent cesser impérativement**. Les ministres et directeurs généraux doivent le dire clairement, y compris aux préfets, à certains élus. Quel sens aurait une loi cadre Biodiversité avec des agents de terrain, boucs émissaires insultés, puis désavoués par des préfets soucieux de leur prochain poste ? Nous ne transigerons pas avec le devoir de protection des agents publics.

- **5) Nous soulignons la précarité (contrats CDD) dominante au Service du Patrimoine Naturel (SPN) du MNHN et nous demandons son éradication.**

Ce service, financé par des crédits du ministère de l'Ecologie, est appelé à intégrer l'AFB. La pérennité et l'amélioration de la situation des 85 agents doivent être garanties. **Et nous alertons sur la situation désastreuse de la Fédération nationale des conservatoires botaniques nationaux (FNCBN)**, association loi 1901 représentant la dizaine de CBN en régions. En deux ans, 8 salariés sur 11 sont partis, le plus ancien en poste est victime d'un licenciement abusif et seuls 6 postes sur 11 sont aujourd'hui occupés.

La FNCBN qui reçoit une subvention ministérielle (en grande partie *via* le MNHN comme la dizaine de CBN avec leurs 350 salariés cofinancés par les collectivités), va-t-elle être intégrée en 2015 dans l'AFB avec... son seul directeur ? Toujours pas de réponse.

- **6) Nous continuons d'exiger des garanties sur le rôle et les moyens des services de l'Etat pour la biodiversité en Administration centrale, en DREAL et en DDTM.**

La CGT a revendiqué dès janvier que l'AFB « ne fasse pas tout » et que des crédits Etat et les personnels DEB, DREAL et DDTM assurent bien une série de missions, qui n'ont pas à être transférées à l'AFB. Le préfigurateur DGALN nous a répondu les 11 et 18 juin : "D'accord, des crédits Etat (au moins 120 millions du programme actuel) seront bien maintenus pour des missions Etat Biodiversité et pour des subventions à des EP autres que l'AFB". En rappelant qu'est écartée la piste d'une AFB faisant le transit de crédits vers d'autres établissements, à la place de l'Etat, façon "Agence stratégique de moyens". Mais pour nous, il n'y pas encore de garantie suffisante sur l'absence de transferts d'agents de services de l'Etat vers l'AFB. Et la baisse prévue dans le projet triennal 2013-2015 des crédits et effectifs de l'Etat pour les missions Eau et Biodiversité (DREAL et DDTM), comme des EPA sous tutelle de l'Ecologie, demeure inacceptable : elle contredit de plein fouet les besoins croissants pour tenir les objectifs communautaires et nationaux en ces domaines.

- **7) L'AFB, si elle voit le jour, doit d'abord voir sa gouvernance nationale et territoriale améliorée et débattue.**

En complément de nos demandes et revendications, la CGT exige un débat approfondi avec toutes les parties prenantes afin de bien concevoir et dimensionner les instances nationales de l'EPA. Le schéma actuel demeure flou et pose question, y compris pour les implantations régionales, passées sous silence dans le projet, comme l'a reconnu le DGALN préfigurateur les 11 et 18 juin.

Le flou « s'épaissit » encore, si on le rapproche de la notion en projet d'EPCE (établissements publics de coopération environnementale), permettant d'associer l'Etat et les collectivités territoriales, qui serait insérée dans l'un des articles du titre V de la loi cadre Biodiversité. Le DGALN et le DEB ont précisé le 11 juin que cet article pourrait s'appliquer à l'ensemble des territoires, à toutes les échelles. Le schéma actuel d'AFB a rejeté le statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP), lui préférant celui d'Etablissement Public Administratif (EPA national), ce point recevant notre accord. Mais le même schéma indique que la formule de GIP pour le partenariat avec des collectivités territoriales ou celle des EPCE, reste possible, comme celle de « clubs » pour fédérer différents partenaires avec l'AFB... Et l'un des articles du titre III du projet de loi précise que l'AFB « peut créer des filiales en propre ou en partenariat dans les domaines relevant de ses missions ». "Clubs" et "Filiales" comportent des risques et ne semblent pas très solides pour un projet qui aurait une quelconque ambition. A l'évidence, tout cela doit être approfondi et débattu intelligemment, franchement.

La CGT souligne également les hésitations gouvernementales sur les versions des 3 projets de loi « décentralisation et réforme de l'action publique » : la disposition permettant de créer une compétence générale des régions en matière de biodiversité (au détriment ou aux côtés de l'Etat et/ou des départements...) va et vient au gré des lectures parlementaires en cours ou à venir sur chacun des 3 projets... Il est donc grand temps de mettre les cartes sur la table !

- **8) Nous ne voyons toujours pas annoncer (encore moins arriver) de moyens supplémentaires de l'Etat pour la biodiversité.**

Le pré-projet de budget annuel de 211 millions (M€) correspond à l'existant transféré à l'AFB (75 M€ de masse salariale pour 1250 ETP correspondant à AAMP, ONEMA, GIP ATEN, PNF, FNCBN, SPN du MNHN). Les principaux postes seraient : 65 M€ interventions eau et milieux aquatiques, 25 M€ de fonctionnement, 27 M€ représentant 2/3 des crédits du plan Ecophyto (sur 41M€, le 1/3 restant hors AFB pour financer de la R & D ou des aides aux produits), 12 M€ interventions biodiversité marine...

Alors, quels financements complémentaires aux 211 millions actuels qui seraient transférés vers l'AFB, ainsi qu'aux 120 millions de crédits Etat sur la biodiversité ? De tels moyens sont nécessaires, hors AFB, pour d'autres établissements (par exemple ONCFS et Parcs nationaux) et sous forme de crédits délégués aux DREAL et DDTM. Nous avons eu droit à un exposé théorique sur une logique dite de « redevance de prélèvements contributifs sur tous les usages de la biodiversité ». L'un des préfigurateurs assure que ces redevances ne seront pas incitatives (ou dissuasives) sur les comportements, mais qu'elles seront « redistributives » (entre territoires ? entre usagers ?? selon leurs revenus ???). Et il rappelle la difficulté du juste prix : évaluations monétaires « des services écologiques » et des pertes de biodiversité dues à l'artificialisation de 70 000 ha/an : 1,7 milliard d'euros annuels.

Au CTM du 18 juin 2013, le DGALN a reconnu volontiers que sur les moyens supplémentaires, au regard de l'existant, le compte n'y était pas encore, qu'il fallait faire mieux et surtout avec des engagements gouvernementaux.

Et il n'y pas de réponse à notre demande d'un engagement tripartite (Etat préfet de région, AFB, Région) pour soutenir financièrement les actions concrètes de reconquête de la biodiversité. La biodiversité ne doit pas rester dans un cercle ou un "club" de spécialistes, mais bien se réaliser dans la cohérence des politiques publiques et engager l'Etat.

- **9) Les activités Recherche et Développement sont aussi l'un des points opaques de l'AFB : il faut les développer.**

Parmi les conditions de création d'une AFB, il y a l'affirmation qu'elle se voit confier le rôle d'établissement public de référence technique et scientifique dans les domaines de la biodiversité marine, dulçaquicole et terrestre...et les moyens adaptés à cette ambition.

A notre intervention sur ce point, le DGALN a été clair au CTM du 18 juin en nous répondant : "Oui, il faut être plus ambitieux et concrets dans le projet d'activités en ce domaine". Entre les coopérations « AllEnvi » (Organismes scientifiques et financement Agence Nationale de la Recherche), d'une part, et celle de la « Fondation Nationale Biodiversité » (Fondation Public/Privé), le préfigurateur a reconnu en substance que le rapport est trop timide, car « on n'a pas voulu tuer la FNB » (qui bat de l'aile). « Nous allons préciser et développer » a-t-il dit. Pour la CGT, cela est en effet indispensable. Il s'agit au minimum de conforter et d'amplifier les travaux de R et D des établissements qui seraient amenés à être intégrés dans l'AFB, et au delà d'organiser de nouvelles recherches. Bien sûr, dans le domaine de la restauration physique des milieux, de l'évaluation économique des dommages et des bénéfices (écologiques), mais aussi de la fiscalité et des outils économiques vis-à-vis des logiques de rentabilité financière comme des comportements individuels et collectifs, de la compréhension sociologique et anthropologique de nos sociétés vis-à-vis de leurs relations à la nature et aux milieux.

En conclusion, il est inutile de créer un nouvel établissement pour le plaisir ou l'affichage national voire international, sans le doter d'ambitions et de moyens propres capables de lui éviter un échec fracassant. A ce stade, ce projet d'AFB nous paraît laborieux. Voir compromis si des financements et des avancées sociales ne se concrétisent pas.

Faute de garanties sur la cohérence et la complétude des domaines d'interventions et des missions de l'AFB, sa composition, ses moyens financiers et humains, parmi lesquels figure obligatoirement la résolution préalable de précarités et d'injustices statutaires criantes, il serait plus intelligent de s'abstenir et de consacrer notre énergie à améliorer l'existant, à savoir des EP déjà en souffrance pour des raisons tellement similaires aux risques que nous voyons se conjuguer...

Nota : figurent sur le site www.equipement.cgt.fr sous la rubrique à la une « dossiers encours, projet AFB », les textes CGT cités ci-dessus et ceux des rapports des préfigurateurs (étapes I, II et docs partiels de juin 2013 en attente de l'étape III pour mi-juillet).

Conférence Environnementale 2013 Illusions perdues ou le blé en herbe ?

La Conférence sur la transition environnementale se tiendra fin septembre, une année après la première édition de 2012. La CGT participera dans un cadre confédéral aux travaux des 5 tables rondes et à la plénière. Notons que le texte créant le Conseil national de la transition écologique n'est toujours pas publié au JO à ce jour, le CNTE devant remplacer le Conseil national du développement durable Grenelle Environnement - CNDDGE créé en 2008- en réunissant toutes les composantes de la société avec un sixième collège de parlementaires aux côtés de l'Etat, des confédérations syndicales de salariés, des employeurs, artisans et exploitants agricoles, des associations environnementales, des élus des collectivités territoriales. De l'avis de tous, le groupe ad hoc qui fait l'interim entre CNDDGE et CNTE, a moins « la main » sur les processus de suivi et de préparation, comme il avait pu l'avoir lors de la négociation des engagements des Grenelle Environnement et Mer.

5 thèmes prévus, mais que mettre derrière les mots ?

Economie circulaire : outre les changements à réaliser dans les modes de production et de consommation, les ratés des fonctions distribution- logistique- transports au regard des économies de matières et d'énergie, ne doivent pas être mis de côté ; la CGT n'entend pas limiter le concept novateur de l'économie circulaire à celui du financement des filières de recyclage matière des produits en fin de vie. En outre les conditions de travail dans ces filières ne peuvent plus être l'objet d'une telle omerta, écrasées sous les publicités clinquantes du verdissement de la fin de vie des produits. La CGT signale une fois de plus que les Transports sont absents de la Transition écologique, à ce stade, comme ils le sont du débat sur la transition énergétique.

Emplois de la transition écologique : à ce stade il y a une grande ambiguïté. Certains ne souhaitent évoquer que les emplois de l'économie dite « verte », en considérant que les entreprises non vertes sont condamnées, c'est-à-dire l'essentiel des emplois... Pour d'autres, la transition serait le mot valise pour la reconversion des bassins d'emplois « en difficultés », avec ici aussi, une utilisation très opportuniste et limitée. La CGT revendique les besoins de politiques industrielles, de filières et de coopérations, dont notre pays et l'Union européenne ont si grand besoin.

Politique de l'eau : ce thème répond notamment à la demande de la CGT qui l'avait fait inscrire l'an dernier pour être débattu à cette Conférence. Sont en cause les mesures d'application des schémas de planification de gestion de l'eau pour atteindre les objectifs de qualité et de reconquête écologique des milieux aquatiques et des masses d'eau. Après l'avis du CESE sur la politique de l'eau du printemps 2013, la Conférence doit pouvoir disposer de tous les éléments de diagnostic réalisés, ou en cours : rapport au titre de la MAP sur politiques de l'eau, polices de l'environnement, rapport du député Martin sur les problèmes quantitatifs et l'agriculture... La pétition européenne de la Fédération des services publics, l'eau bien public essentiel à la vie, et la réponse attendue de la Commission vis-à-vis de cette initiative syndicale, seront portées par la CGT. La gestion publique des services publics, la réponse aux revendications des salariés de la filière de reconnaissance des qualifications comme de la pénibilité des emplois des installations et réseaux d'assainissement suite aux actions de la fédération CGT des services public, avec le débat du mode de financement des investissements et des services, constitueront autant de repères pour notre délégation.

Biodiversité marine, Mer et Océans : nous avons demandé que le sujet ne soit pas limité à celui de la connaissance des évolutions de la biodiversité marine.

Notons à cet égard que le bilan de réalisation ou non réalisation des engagements pris lors du Grenelle de la Mer en 2008 appelle de notre point de vue un débat. Mais le mot « Grenelle » paraît insupportable aux ministres en fonctions depuis 2012... Notre problème n'est bien sûr pas celui des appellations, mais le fond des choses. Les moyens nécessaires mentionnés dans les engagements du Grenelle Mer pour relever les défis, économiques, sociaux, écologiques, d'un grand pays maritime comme la France ne l'ont pas été au rendez-vous et ne le sont toujours pas. C'est une descente vertigineuse depuis une trentaine d'années qu'il convient d'interrompre. Or, après l'installation du Conseil de la Mer et des Littoraux en début d'année, les Assises en cours sur ce thème n'ont pas grand écho et c'est un euphémisme.

Education au développement durable et à l'environnement : de l'école primaire à l'enseignement supérieur, des bilans et des propositions assorties de financements devraient émerger. Mais s'agissant du grand public, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ne peuvent pas relever du seul bénévolat des associations, se concurrençant pour récupérer de maigres subventions ou le parrainage intéressé de grands groupes avides de partenariats d'images de verdissement. L'éducation populaire a bien un rôle à jouer, comme les agents des services publics avec des moyens dédiés et supplémentaires pour diffuser les connaissances en écologie, favoriser débats et prise de conscience.

**Attention aux dérives
« simplificatrices » et « anti
réglementaires »**

Les « Etats généraux de modernisation du droit de l'environnement » vont également se tenir le 25 juin en préalable à la Conférence de septembre. Ses animateurs, désignés par le Gouvernement, assurent qu'il ne s'agit pas de répondre au « choc de simplification » voulue par le Premier ministre. Simplifier sans baisser la garde

des niveaux de protection des écosystèmes serait leur mot d'ordre. Mais une partie du MEDEF, FNSEA, CGPME ne l'entendent pas ainsi. Ils comptent bien obtenir des résultats sur le thème de l'arrêt de la « sur transposition », entendons ne pas aller au-delà des règles européennes dans les contraintes édictées pour protéger les milieux et la santé publique. La CGT met en garde. Certes les règles peuvent être clarifiées, s'il s'agit d'une meilleure efficacité d'application dans les territoires. Mais estimez que s'en tenir à la copie de règles européennes pour règlementer les usages en fonction des écosystèmes, serait un contresens écologique et un recul profond. Les agents des DREAL ont été traités de dangereux ayatollahs des normes environnementales dans un rapport parlementaire Lambert/Boulard sur la simplification des normes remis au Premier ministre. Les agents de l'ONEMA chargés de protection des milieux aquatiques ont été ciblés par plusieurs actions FDSEA et par des Parlementaires, les traitant de « cerbères galonnés ». Jusqu'à un député de l'Oise, qui s'est permis le 22 mai lors d'une audition parlementaire de la ministre sur la politique de l'eau, d'assimiler des activités d'agents publics à des « comportements de SS ». La CGT met en garde sur ces tendances : nous sommes aux côtés des personnels pour protéger l'environnement et nous entendons bien obtenir des moyens pour mieux assurer nos missions, développer les outils de planification écologique. Pas pour déréglementer !

Point Transition Energétique

Le 29 novembre 2012, le débat sur la transition énergétique a été officiellement lancé par la mise en place d'un conseil national du débat sur la transition énergétique composé de sept collèges : les organisations syndicales, les employeurs, les ONG environnementales, les personnes morales, les élus locaux, les parlementaires et représentants de l'Etat.

Au niveau national, huit groupes de travail ont été mis en place sur les thèmes suivants :

GT1 : Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

GT2 : Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarios possibles à horizons 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

GT3 : Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

GT4 : Quels coûts, bénéfices et financement de la transition énergétique ?

GT5 : Quelle gouvernance, quel rôle pour l'Etat et les collectivités ?

GT6 : Face à des scénarios probables, quelle conduite du changement pour les métiers, les emplois, les compétences et les qualifications, les dispositifs de formation ?

GT7 : La compétitivité des entreprises françaises dans la transition énergétique

GT8 : Distribution

En parallèle des débats ont été organisés dans les régions, de manière assez inégale, certains d'entre eux labélisés, c'est-à-dire dont le compte rendu était versé à la synthèse régionale, elle-même alimentant le débat national.

Le 25 mai s'est déroulée la journée citoyenne dont l'objectif était d'avoir des contributions au plus près des gens.

Le 8 juillet a eu lieu la restitution des débats territoriaux et le 10 juillet celui pour les zones non interconnectées (Outre Mer et Corse).

Le 18 juillet, la dernière réunion du Conseil National de la Transition Energétique clôt le débat.

Suite à ce débat, les conclusions et recommandations doivent être exposées lors de la conférence environnementale du 20 et 21 septembre 2013.

Enfin, un projet de loi doit être écrit à l'automne et vraisemblablement présenté début 2014 au parlement.

La CGT s'est fortement impliquée dans ce débat aussi bien au niveau national qu'au niveau territorial. Elle a participé à tous les groupes de travail en portant ses propositions, à partir de son cahier d'acteur (élaboré à partir du document débattu à la CE Confédérale du 2 novembre 2011 et du tract confédéral « une politique énergétique aujourd'hui pour développer et préserver demain » de juin 2012).

Dés le départ, nous avons pointé ce qui nous semblait poser problème : un débat précontraint par les engagements du Président de la République qui conduit à focaliser sur une partie du

sujet - la production électrique- alors qu'il faut tout mettre sur la table. Pour exemple, il est significatif que la question des transports, premier secteur émetteur de CO2 et deuxième secteur consommateur d'énergie ait été quasiment absente du débat. Comment expliquer vouloir s'attaquer au réchauffement climatique, lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et ne pas parler du premier secteur qui y contribue ? D'autant plus que le transport a été un des premiers sujets qui est remonté des débats régionaux. La CGT a porté cette question de manière récurrente et obtenu qu'une partie d'un débat y soit consacrée et qu'elle fasse également l'objet de recommandations. Cependant, nous constatons qu'à l'ordre du jour de la conférence environnementale il n'est pas prévu pour l'instant d'aborder ce point.

Autre grand absent du débat, le sujet de la dérèglementation du secteur énergétique et de ses conséquences, ainsi que le Service Public.

Le débat s'est déroulé sur un délai court, de manière hétérogène selon les régions et n'a en réalité touché que très peu de citoyens. La CGT a impulsé de nombreux débats ou journées d'études et répondu à de nombreuses sollicitations. Plus d'une centaine de débats ont eu lieu. Ils ont permis, aux endroits où ils ont été impulsés, que la discussion ait lieu dans la CGT. En externe, cela a largement contribué à casser l'image que certains souhaitent nous accoler. En effet la CGT aborde le débat sur les enjeux énergétiques de manière large et ouverte. C'est bien son analyse globale, y compris en replaçant le sujet dans le contexte international qui la conduit à décliner sa position qui peut être résumée de la manière suivante :

La transition énergétique doit combiner la réponse aux besoins des populations avec la nécessité de lutter de manière urgente contre le réchauffement climatique.

Dans ce cadre la CGT met en débat ses propositions : cinq axes pour une transition énergétique au service du développement humain durable

- 1) La lutte contre la précarité énergétique doit se concrétiser par l'arrêt immédiat des coupures pour impayés et par la mise en place d'un bouclier énergétique qui fasse en sorte que les charges d'un ménage autres que le loyer (eau, gaz, électricité, fuel...) ne dépasse pas un pourcentage des revenus du ménage (à fixer entre 7 et 10%).
- 2) La recherche doit être portée au moins à hauteur de 3% du PIB, entre la recherche fondamentale, appliquée et industrielle et en favorisant les coopérations, y compris au niveau européen. Il est nécessaire de favoriser les échanges scientifiques et de réexaminer les questions de normalisation et de brevets. Tous les domaines de la fourniture et de l'utilisation de l'énergie doivent être explorés.
- 3) L'efficacité énergétique doit être une priorité :
 - ⇒ Transport : développer les transports collectifs et les transports marchandises par rail et fluviaux répondant à l'intérêt général dans un

concept de Service Public, réduire les consommations et les pollutions des véhicules thermiques, développer les véhicules électriques ou autres (biogaz etc...) de manière la plus appropriée en fonction des avancées technologiques

- ⇒ Logement : afin d'isoler l'habitat, développer une filière professionnelle prenant en compte la formation, les conditions de travail et dégager les financements afin que la priorité soit donnée aux logements dont les personnes ont les revenus les plus modestes
- ⇒ Urbanisme : limiter l'étalement urbain, revoir l'organisation des villes afin de rapprocher les gens de leur lieu de travail
- ⇒ Appareil productif : tout accroissement du Produit Intérieur Brut devra être moins intensif en énergie par emploi.
- ⇒ Anticiper les formations professionnelles pour être adaptées à l'évolution de l'appareil productif et des services
- ⇒ Relocaliser des productions, favoriser les circuits courts et l'économie circulaire

- 4) Mobilisation de toutes les sources d'énergie : utiliser les énergies en complémentarité en privilégiant celles n'émettant pas ou peu de CO₂. Il faut trouver la meilleure combinaison possible à un moment donné en fonction de la maturité des différentes technologies (coût, stockage électricité, stockage CO₂) avec le triple critère, social, environnemental et économique. Le nucléaire a sa place dans le bouquet énergétique avec des normes de sûreté de haut niveau et une prise en compte des facteurs organisationnels sociaux et humains en particulier au travers de garanties collectives de haut niveau pour tous les travailleurs du secteur.
- 5) Création d'un pôle public de l'énergie qui permette d'agir sur toutes les entreprises du secteur et d'une agence européenne de l'énergie afin d'avancer sur la plaque européenne sur les grands sujets tel la recherche, les émissions de gaz à effet de serre, les contrats d'approvisionnement, les interconnexions.....

La CGT continuera de s'impliquer et fait valoir ses propositions, dans toutes les composantes du débat et dans les différents secteurs concernés. Il est en effet important que la voix des salariés puisse être entendue. La question de la transition énergétique est un véritable enjeu de société avec des conséquences lourdes pour les ménages et les industries. L'organisation du secteur énergétique et sa pleine maîtrise publique sont un enjeu majeur. La CGT porte la nécessité d'un pôle public assurant une cohérence nationale et revendique une orientation du secteur de l'énergie qui soit au service des citoyens pour un développement humain durable.



Le Canal Seine Nord Europe : une voie d'eau financière !

La vérité des prix aura eu raison du montage financier en PPP, le ministre met fin à la procédure de dialogue compétitif avec Bouygues travaux publics lancé par le Président Sarkozy le 21 avril 2011 avec tambours médiatiques battants sur le bouclage financier réalisé à 97% ! Que nenni le gap de 2 milliards € relevé par les conclusions de la mission de l'Inspection des Finances et du Conseil général du ministère de l'Ecologie, ne peut être comblé et nécessite une remise à plat de la configuration du projet, de ses caractéristiques techniques et de son financement en vue d'un nouveau projet dès le 1^{er} semestre 2014 avec un financement européen de l'ordre de 30%. Gageons que la mission de reconfiguration lancée par le ministre, ne sorte de la procédure d'un nouveau PPP ! La CGT devra continuer, plus que jamais, à dénoncer ce postulat de solution de financement sur les marchés financiers qui privatise les infrastructures d'intérêt général et étouffe le secteur public. Il faudrait pouvoir se doter d'un outil réel de financement des infrastructures ; la CGT préconise de créer un véritable pôle public financier qui doit, au-delà de la banque publique d'investissement (BPI) qui propose des prêts bonifiés pour les PME, permettre de financer les investissements publics.

Ce coup d'arrêt de ce projet là, ne doit pas remettre aux calendes Grecques, l'élaboration de nouvelles études et arbitrages sur ce dossier, tant son utilité n'est pas remise en cause pour ouvrir le bassin de la Seine et le réseau fluvial français sur le réseau fluvial à grand gabarit du Nord et de l'Est de l'Europe. La CGT en a fait un levier incontournable dans le transport de fret, de développement de la voie d'eau pour transporter des marchandises (report modal de la route de l'ordre de 13 à 15 millions de tonnes à l'horizon 2020, soit l'équivalent de 500 000 PL par an sur l'un des corridors le plus empruntés de l'Europe ce qui est une contribution significative à la réduction des émissions de CO2) et pour l'aménagement du territoire et les activités industrielles et des services publics, créateur de plusieurs milliers d'emplois (plus de 4500 salariés pendant la phase de réalisation du chantier et plus de 25 000 nouveaux emplois durables en lien avec le canal sur la logistique, l'industrie et le transport, à l'horizon 2025).

La CGT en fait également un dossier phare pour l'emploi pendant et après le chantier et les conditions sociales et de travail des salariés du chantier qu'il faudra déclarer « grand chantier » le moment venu (voir bulletin UIT N° 74). Les mobilisations des salariés des professions concernées et des territoires sont à faire grandir pour ne rien lâcher sur les revendications. A suivre, bien entendu puisque le ministre vient d'annoncer fin mai « le lancement de la procédure de reconfiguration du projet ».

Renovation des barrages fluviaux en PPP: une brèche ouverte vers la privatisation des missions.

La CGT a contesté et dénoncé la solution de financement en contrat de partenariat public privé (PPP) de la reconstruction des 29 barrages de la Meuse et de l'Aisne, en vue d'une mise en service des premiers ouvrages dès 2017. Non pas que la CGT soit opposée aux projets de reconstruction, comme cela a été dit par la direction de VNF pour tenter de nous mettre en difficulté sur la nécessaire modernisation des ouvrages et de leur exploitation afin de supprimer les tâches de gestion dans des conditions pénibles et dangereuses; Mais la CGT reste opposée et refuse cette logique de financement qui est un véritable « cheval de TROIE » de la financiarisation-privatisation rampante des missions publiques, au profit des entreprises privées (ici VINCI concession qui a déjà pris la main sur certaines infrastructures d'intérêt général - LGV et autoroutes-). En ouvrant cette brèche, au motif de contracter les dépenses publiques liées aux marchés publics, (on réalise et on paye à la remise de l'ouvrage) et d'accélérer la réalisation du programme de modernisation, c'est bel et bien un endettement à long terme, qui coûte de toute façon très cher aux finances publiques. En fait le montage financier en PPP a pour conséquence un affaiblissement du service public, par abandons successifs de notre capacité d'ingénierie de travaux et d'exploitation aux entreprises privées. L'impact sur l'emploi d'ici 2017 est lourd car il touche environ 80 agents qui se verront reconduits sur d'autres tâches ou pas remplacés suite à leur départ en retraite ! C'est de l'emploi public en moins pour nos missions d'intérêt général et qui s'additionne aux emplois supprimés RGPP et ceux de la MAP et budgets d'austérité de la prochaine Loi de finances.

La CGT ne lâchera rien sur cette question clé de l'emploi, et c'est toujours surprenant que d'autres organisations syndicales ne soit pas dans cette approche : CFDT a voté pour les PPP et FO s'est abstenue ! La direction de VNF peut se frotter les mains !





ASSISES de la mer et des littoraux : la CGT se mobilise.

Les politiques maritimes : enjeux de politiques publiques et d'une stratégie nationale de la mer.

La Mer, les activités qui en découlent, sont au cœur de la concurrence mondiale et nous devons mettre de notre côté, avec les salariés des secteurs concernés, tous nos atouts pour répondre au défi de pérenniser et développer des activités industrielles maritimes de construction et réparation navales et de déconstruction des navires en fin de vie, de développer une politique portuaire et de transport maritime, et de maîtriser nos activités ostéocoles et cultures marines ainsi que la pêche. Les enjeux environnementaux, écologiques et sociaux sont des impératifs à prendre en compte dans l'élaboration de la stratégie de la mer et dans le cadre de l'action publique ministérielle et interministérielle, dotée de moyens d'intervention et de contrôle.

Le travail de la CGT, doit gagner en efficacité et cohérence pour traiter tous ces questions professionnelles, en lien direct avec les territoires; C'est une nouvelle étape de la confédéralisation qui est devant nous, nous pouvons avancer en mettant en commun nos analyses et revendications, l'UIT est l'outil pour progresser dans cette démarche.

1 - Les Assises de la mer et des littoraux :

Le ministre, chargé des transports a lancé les Assises de la mer lors de la mise en place du Conseil National de la Mer et des Littoraux le 18 janvier dernier (voir bulletin UIT N°74 de mars dernier) en vue de contribuer à l'élaboration de la stratégie nationale de la mer et du littoral. Celui-ci devrait être réuni en juillet pour faire la synthèse de ces assises.

• la CGT dénonce une méthode non respectueuse de la consultation des organisations syndicales.

Organisées par le gouvernement, ces assises doivent donner un nouvel éclairage pour renforcer les activités professionnelles liées à la mer. Essentiellement axés sur les activités, ces assises peuvent être une opportunité pour la CGT de faire entendre la voix des salariés de l'ensemble des secteurs concernés. 10 régions sont réparties dans les 4 façades maritimes et 11 fédérations sont directement impliquées

Les 4 conseils maritimes de façades sont mis à contribution, (dans lesquels siège un membre de la CGT + son suppléant), dans la plus grande confusion de l'organisation et des modalités de participation des acteurs concernés notamment des organisations syndicales.

C'est pourquoi, la CGT par son secrétaire général, s'est adressée au ministre par lettre du 25 avril 2013, pour dénoncer une organisation de réunions de ces conseils maritimes de façades, au pas de charge, sans le souci d'informer ni de solliciter les organisations syndicales des professions concernées et en territoires pour participer aux travaux des Assises. Cette situation a été également portée à la connaissance du ministre le 23 avril 2013 lors de l'audition qu'il a accordée aux secrétaires généraux des fédérations de l'UIT (voir article sur la rencontre).

• Le travail CGT sur la façade nord atlantique et manche ouest (Bretagne et Pays de Loire) dans le cadre de ces Assises de la mer et du littoral, est un moyen pour favoriser les convergences au sein de la Cgt et de coordonner notre activité revendicative.

Pour les régions Bretagne et Pays de Loire, façade NAMO (Nord Atlantique, Manche Ouest), la première étape a été de rechercher les moyens de prendre part aux groupe de travail organisés sur la région maritime. Au nombre de 4, les 10 thèmes des assises y étaient répartis. Une seconde étape a été de prendre contact avec les secteurs professionnels ou syndicats concernés afin de pouvoir porter les principales revendications dans une cohérence d'ensemble.

La première grande difficulté réside dans le fait que les organisations, tant professionnelles qu'en territoire, travaillent ces enjeux de manière trop séparée.

Les emplois directs sur la façade NAMO dépassent les 70 000 et sont implantées dans des filières structurantes de nos régions. Pêche, transport, construction et réparation navale, Défense, conserverie, infrastructure, tourisme et peuvent générer des activités nouvelles telle la déconstruction des navires où les Energies Marines Renouvelables (EMR).

Les services de l'état ont également une part importante de leurs activités dans le contrôle et la sûreté du littoral ce qui suppose de la cohérence et des moyens de l'action publique. Victime des réformes des politiques publiques successives, ces services doivent retrouver leurs missions pour assurer une utilisation du littoral saine pour ne pas le laisser aux appétits des promoteurs.

Les questions environnementales traversent l'ensemble des groupes et suppose une autre logique économique pour préserver la faune et la flore marine.

Si les Assises de la mer ne vont pas tout résoudre, comme nous l'a démontré le Grenelle de la mer qui a renié ses engagements, notre intervention peut nous donner des points d'appui pour réaffirmer les intérêts des salariés, tant sur leurs garanties collectives que sur leurs contributions au développement des activités. Les enjeux de la formation professionnelle sont également au cœur de ces rencontres.

Si l'avenir des activités liées à la mer dépend de choix de politiques publiques, il n'en est pas moins vrai, que notre place dans ces assises, nous oblige à donner de la cohérence à notre démarche et à solidariser l'ensemble des secteurs que la mer traverse. Tant public que privé, qu'embarqué ou à terre, tous les salariés génèrent de l'activité et des richesses. La Cgt peut prendre une place nouvelle pour développer une démarche reven-

dicative à la hauteur des attentes des personnels. Nos deux régions entendent gagner une démarche de conquête en permettant de réaliser une plateforme revendicative qui pourra être le support commun sur lequel chacun des secteurs pourra s'appuyer pour défendre des intérêts communs.

2) - Evaluation de la politique publique maritime : les auditions de la CGT ont permis d'exprimer les analyses et propositions revendicatives des personnels et des salariés.

C'est une des 22 politiques publiques à faire l'objet d'une évaluation des politiques publiques lancée par le 1^{er} ministre dans le cadre de la Modernisation de l'Action publique (MAP) ; la CGT a été auditionnée par les trois Inspecteurs généraux (du Conseil général de l'environnement et du développement durable – CGEDD, de l'Administration - IGA- et de la mer -IGAM-) chargés du rapport à remettre au 1^{er} ministre. La CGT a tenu à faire valoir ses analyses et propositions revendicatives tout en dénonçant les véritables objectifs de cette évaluation de l'efficacité et de la cohérence de l'action publique qui s'inscrivent dans la logique d'une politique d'austérité budgétaire en France et à l'échelle des Etats européens (mise en œuvre de la TSCG dit aussi traité budgétaire européen ou la fameuse règle d'or). La logique RGPP, à peine sortie par la fenêtre rentre par la porte de la MAP pour contacter les moyens publics et réduire les dépenses publiques ; c'est un contre sens pour sortir de la crise et l'affaiblissement du secteur public pousse à nouveau, aux recours aux privatisations et externalisations des missions publiques.

l'action des pouvoirs publics : missions et moyens en régression

La délégation de la CGT des personnels de l'Administration maritime du ministère de l'Ecologie a dénoncé l'affaiblissement et la casse des missions ministérielles et interministérielles, touchant au contrôle de sécurité des navires, (c'est aujourd'hui le recours aux sociétés privées de classification), au contrôle de l'Etat en mer et des activités pêche et cultures marines (c'est l'absence de volonté politique d'assumer nos responsabilités en terme d'obligations européennes de la France et de redresser les capacités d'intervention opérationnelles et conditions de travail

des patrouilleurs et des vedettes régionales). Les questions environnementales et de protection des milieux marins et des littoraux sont abordées avec une organisation de l'Etat MER déficiente et inefficace : l'organisation territoriale de l'Etat en Directions de façades-DIRM- ayant séparé ses services de l'organisation de proximité de l'Etat en département (DDT/ML) et refusé un lien organique avec les organisations en région(DREAL) notamment sur les questions environnementales. La maîtrise publique pour faire face aux intérêts des armateurs, et les moyens budgétaires de l'enseignement maritime ne sont pas à la hauteur des besoins des professions de marins et d'Officiers. Les Inspecteurs ont été à l'écoute, puissent-ils prendre en compte dans leur rapport d'évaluation, ces éléments d'analyses et les propositions de la CGT !

Les politiques sectorielles : des activités économiques et des milliers d'emplois à pérenniser et développer.

La délégation de la CGT, était représentée par la FNPD pour la politique portuaire, la FNSM et la FOM pour les marins et Officiers de la marine marchande, la FNTÉ pour la politique navale notamment les activités de déconstruction des navires militaires et civils en fin de vie et de développement des EMR (énergies marines renouvelables), par la FNM pour la politique de construction et réparation navales.

L'Etat doit avoir une politique portuaire d'investissements conséquents

pour rattraper le retard de plus de 30 ans, dans le renforcement et développement de la capacité et du trafic portuaires ; Ce ne sont pas les réformes qui

se sont succédées, ces dernières années (loi du 9 juin 1992, loi du 4 juillet 2008 concernant notamment les Grands Ports Maritimes ainsi que la décentralisation des ports maritimes d'intérêt national aux régions en 2009) qui ont changé la donne !

Il faut des investissements réels pour faciliter et améliorer les dessertes ferroviaires, fluviales et cabotage maritime sans exclure les routes d'accès, favorisant la fluidité des échanges commerciaux sur le territoire et à l'échelle de l'Europe ; **Il est nécessaire d'avoir une plus forte implication des collectivités locales dans les décisions des GPM** ; Il faut assurer la complémentarité entre les ports français et non pas les mettre en concurrence entre eux ni avec les ports européens ; Cela passe par une maîtrise publique du domaine portuaire pour gérer efficacement les capacités foncières nécessaires pour répondre aux besoins de développement de chaque place portuaire ; Cela implique un Etat qui assure ses missions régaliennes notamment le dragage en respect des préoccupations environnementales liées aux rejets de sédiments en mer ainsi qu'un réengagement financier de l'Etat sur la base de plans stratégiques portuaires pour réaliser des investissements en faveur des équipements de qualité (quais et outillages comme cela se passe actuellement sur le GPM de La Rochelle).et enfin l'Etat doit veiller à une exploitation portuaire qui garantisse des conditions sociales et de travail des agents portuaires en respect de la convention collective nationale unifiée pour éviter le dumping social et la concurrence déloyale entre les ports français. Il existe de véritables savoir faire et compétences professionnelles et des salariés qualifiés dans nos ports, que la CGT défendra face à toute tentative de dérèglementations européenne des services portuaires.

La politique publique maritime concerne les professions de marins et d'Officiers

qu'ils soient du transport maritime (commerce, ferries) ou de la pêche et des navires de services, allant notamment du remorquage... au balisage.

Leurs conditions sociales, de travail et de sécurité à bord des navires et de rémunération à travers la convention internationale du travail maritime (ratifiée par la France fin 2012) sont au cœur de la politique publique et rejoignent des questions de fonds sur l'avenir de la profession de marins nationaux ENIM dans le contexte de dérégulation et de concurrence sur les emplois et le coût du travail opérées par les armateurs à la recherche de compétitivité et de plus de rentabilité. (voir article sur la profession maritime).

La politique publique de contrôle de l'Etat du port est déficiente en regard du manque d'inspecteurs du travail (3 seulement dédiés au secteur maritime au sein de l'Inspection du travail), pour opérer sur les navires étrangers sous pavillon de complaisance (on est loin de l'engagement du Grenelle de la mer qui préconisait une coopération au niveau national et international des différents agents des inspections !) ; Il est singulièrement inacceptable que l'Etat régalien ne se donne plus les moyens publics de contrôle de sécurité des navires de grande jauge (plus de 500 UMS) mais a recours aux sociétés privées dont sont actionnaires certains armateurs, ce qui ne manque pas de réinterroger sur les conflits d'intérêt ?

La CGT se bat pour faire respecter les droits des marins Français, et c'est bien le pavillon français du 1^{er} registre et ses conditions qui permettent à la fois, de protéger le savoir faire des marins nationaux, garant de leur formation et de leur haut niveau de qualification depuis de décennies et de faire barrage à ceux qui, au détriment de la sécurité des équipages et de l'environnement, sont prêts à tout sacrifier pour faire du profit.

La responsabilité de l'Etat sur les champs de la formation des marins et officiers est pointée sur l'absence de moyens et de stratégie de l'enseignement maritime. Comme peut être souligné la responsabilité de l'Etat régalien, au titre de la protection des ressortissants français embarqués sur les navires opérant dans des zones à risques (Golf d'ADEN); cette protection des marins français ne serait plus faite par les militaires français mais par des gardes privés armés.

La question de **l'approvisionnement stratégique en produits pétroliers bruts** par voie maritime doit être prise en compte

dans le contexte d'aujourd'hui de son élargissement aux produits raffinés et gaz; il faut légiférer sur ce sujet.

La pêche reste un sujet de forte tension sur les conditions sociales et de rémunération des marins où s'exerce une concurrence déloyale des pays du Nord (Britanniques notamment) dans le cadre du marché du poisson et des orientations de la future PCP (politique commune des pêches) qui porte la problématique du « zéro rejet », totalement incompréhensible auprès des professionnels mais faisant l'objet de pression de la part des ONG ; il en est de même pour le RMD (rendement maximum durable). La politique des TAC (total admissible capture) et quotas, appliquée en France, a fait ses preuves, mais reste inappliquée dans les autres Etats membres ! pour atteindre une bonne gestion des stocks.

La reconquête industrielle se pose pour nos industries navales, la France doit pouvoir développer ses capacités pour construire des navires.

Il s'agit de la construction de navire de tout type répondant aux immenses besoins de renouvellement des bâtiments de la Marine nationale et d'augmentation du commerce maritime (méthaniers, pétroliers, navires spéciaux...) et fluvial (relance du trafic fluvial en France de fret et de passagers) ainsi que des activités ferries (SNCF, BAL...) Il faut profiter des atouts existants de nos chantiers navals pour innover vers des technologies novatrices pour développer des navires plus propres, plus sûrs et plus économes.

La filière navale doit redevenir l'un des fleurons industriels de la France ce qui suppose des actes politiques forts ; de ce point de vue pour faire face au désengagement de STX, le Gouvernement doit prendre un engagement politique et financier à travers une participation du FSI ou de la BPI dans le capital des chantiers navals de ST Nazaire et de Lorient. La demande des armateurs pour de nouveaux programmes de navires et de paquebots doit se traduire par une pérennisation des chantiers et de l'emploi en France. Il faut des moyens financiers au service du développement de l'emploi et des économies locales où sont implantés les chantiers navals à travers la formation professionnelle et les qualifications des salariés.

L'édification d'une filière franco-européenne de déconstruction et de dépollution des navires en fin de vie suppose l'implication de l'Etat, stratège, opérateur et financeur :

- pour le lancement d'une activité industrielle durable en réponse au formidable

au défi du traitement des navires en fin de vie (navires militaires, marchands, de pêche et de plaisance..) créatrice d'emplois qualifiés et en respect des obligations environnementales et sociales que l'Etat doit garantir face aux risques sanitaires et environnementaux;

- pour approfondir les besoins de financement de cette filière y compris par des fonds européens, correspondant au traitement et valorisation des déchets (recyclage) et au transport de ces matériaux;
- pour mettre en place une gouvernance en vue de structurer cette filière sur l'ensemble du territoire national des chantiers navals et des sites portuaires. L'Etat Français doit prendre des initiatives fortes, rapidement et à l'échelle de l'Europe dans le cadre du règlement en cours de discussion sur la déconstruction des navires, la CGT est mobilisée.

Les ENR (énergies nouvelles renouvelables : voltaïque, éolien...) sont en pleine croissance, ce qui suppose que l'Etat garde la maîtrise publique du développement industriel et de la recherche, au profit de l'intérêt général et non des industriels privés en France et étrangers, comme le revendique la CGT dans le cadre des discussions sur la transition énergétique. **Pour les EMR (énergies marines renouvelables : hydroliennes notamment)** il y a des perspectives de mise en œuvre de programmes de recherche et de réalisation de futurs parcs d'hydroliennes. La CGT partage l'approche de la ministre de l'Ecologie « chaque € d'investissement de l'Etat devra se traduire par un développement industriel et de la création d'emplois » ce qui suppose là aussi une implication de l'Etat stratège à travers ses industries nationales comme DCNS (encore détenue à 65% par l'Etat) pour investir dans ces activités nouvelles en France.

La CGT réaffirme, qu'en matière d'indépendance énergétique et de transition énergétique, un tel dossier doit relever de la puissance publique pour ne pas laisser cette filière naissante aux mains du marché.

Les investissements publics des régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire, pour la mise en place des infrastructures portuaires, doivent servir l'industrialisation et l'emploi pérenne. Il faut également anticiper sur les moyens nécessaires à la production et pour la maintenance des éoliennes flottantes ou des hydroliennes. La CGT est attachée au développement de cette filière industrielle de production d'énergie écologiquement novatrice, porteuses de créations potentielles d'emplois dans les bassins d'activités que sont les sites portuaires.